



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY AU SERVICE DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 775 666 548

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Notes « VI – Le compte de résultat par origine et destination (CROD) » et « VII – Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,
Mazars

Paris-La Défense, le 14 juin 2022



Jérôme EUSTACHE

Bilan actif

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2021				
	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréciation	net	
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de recherche et de développement	18 861	16 607	2 254	3 606
Logiciels, concessions, brevets...	1 245 904	1 002 058	243 845	217 362
Autres immobilisations incorporelles	154 736	57 876	96 860	97 046
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	2 136 261	100 836	2 035 425	2 039 291
Constructions	56 646 538	39 153 652	17 492 886	18 365 168
Installations techniques mat et outillage	5 384 871	5 016 747	368 124	423 326
Autres immobilisations corporelles	9 771 100	7 624 666	2 146 434	2 098 512
Immobilisations en-cours	1 299 644		1 299 644	400 478
Avances et acomptes	9 356		9 356	-
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	4 576 841	46 300	4 530 541	7 777 852
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres immobilisés	153		153	4 436
Autres Immobilisations Financières	122 686		122 686	98 145
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	81 366 950	53 018 742	28 348 208	31 525 222
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks</i>				
Stocks et en-cours	694 175	21 805	672 369	664 347
<i>Créances</i>				
Clients, redevables et comptes rattachés	3 028 082	98 754	2 929 328	3 111 042
Créances reçues par legs ou donations	1 426 460		1 426 460	3 901 647
Personnel et organismes sociaux	112 581		112 581	6 418
Etat	55 128		55 128	72 293
Autres créances	932 201	-	932 201	592 007
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	25 386 647	-	25 386 647	17 800 696
Disponibilités	13 349 129		13 349 129	15 893 195
TOTAL ACTIF CIRCULANT	44 984 403	120 560	44 863 843	42 041 645
<i>Charges constatées d'avance</i>	294 789		294 789	210 500
TOTAL ACTIF	126 646 142	53 139 302	73 506 840	73 777 368

Bilan passif

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2021		
	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
* Fonds propres statutaires	1 082 662	1 082 662
* Fonds propres complémentaires	30 816	30 816
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
* Fonds propres complémentaires	20 000	20 000
<i>Réserves</i>		
* Réserves statutaires ou contractuelles	40 318 547	41 748 929
* Réserves pour projet de l'entité	464 996	448 853
* Réserves des activités sociales et médico-sociales	1 726 754	1 599 805
* Autres réserves	40 232	40 232
<i>Report à nouveau</i>		
* Report à nouveau	- 1 872 614	- 1 707 632
* Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	- 529 327	- 1 346 764
* Résultat en instance d'affectation	-	-
<i>Résultat de l'exercice</i>		
Résultat des activités sociales et médico-sociales	600 315	944 386
Résultats propres	3 527 710	1 579 219
Situation nette (sous-total)	45 410 092	41 282 067
Subventions d'investissement non renouvelables	773 245	774 050
Provisions réglementées	821 016	799 258
TOTAL DES FONDS PROPRES	47 004 353	42 855 375
Fonds reportés liés aux legs et donations	5 706 840	10 558 510
Fonds dédiés	2 120 333	1 826 337
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES	7 827 173	12 384 847
PROV./ RISQUES ET CHARGES	3 760 354	4 004 017
EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 513 229	7 196 906
<i>Dettes à court terme</i>		
Emprunts et dettes financières diverses	83 378	87 956
Fournisseurs	1 417 477	1 574 100
Dettes des legs ou donations	250 162	1 116 978
Dettes sociales et fiscales	2 925 890	2 864 678
Autres dettes	1 661 969	1 566 935
<i>Produits constatés d'avance</i>	62 855	125 575
TOTAL DES DETTES A COURT TERME	18 675 313	18 537 146
TOTAL PASSIF	73 506 840	73 777 368

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021		
	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS		
* Cotisations	43 114	38 900
* Ventes de biens	3 767 988	3 197 173
* Production vendue et prest. de services	2 836 876	2 614 437
<i>Dont relatives aux activités ESMS</i>	360 816	310 040
* Production stockée	5 634	-
* Produits de tiers financeurs	29 939 682	25 160 630
<i>Dont concours publics et subventions d'exploitation</i>	678 694	669 591
<i>Dont contributions financières des activités ESMS</i>	13 030 223	12 553 226
<i>Dont Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>dons manuels</i>	3 431 163	2 905 445
<i>mécénats</i>	26 489	10 664
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	9 868 475	5 250 790
<i>Dont contributions financières</i>	2 904 637	3 770 914
* Reprise provisions pour risques et charges	251 591	-
* Reprise dépréciations et transfert de charges	226 114	209 356
* Utilisation des fonds dédiés	175 821	324 715
* Autres produits	2 866 448	3 017 138
TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION	40 113 268	34 562 349
CHARGES		
* Achats de marchandises	1 595 005	1 313 663
* Achats matières premières	827 844	669 917
* Variation de stock	8 957	6 140
* Autres achats non stockés	1 896 942	1 602 857
* Services extérieurs	3 356 243	3 085 625
* Autres services extérieurs	5 016 159	4 520 791
* Aides financières	50 086	25 603
* Taxes sur rémunérations	1 382 717	1 269 827
* Impôts taxes et versements assimilés	306 971	351 918
* Rémunération du personnel	13 563 372	13 351 667
* Charges sociales	5 339 002	5 240 836
* Autres charges de personnel	485 547	466 320
* Dotations aux amortissements	2 346 099	2 358 770
* Dotations aux dépréciations	26 166	79 167
* Dotations aux provisions	24 996	156 457
* Reports en fonds dédiés	469 303	86 533
* Autres charges	468 188	314 875
TOTAL CHARGES D EXPLOITATION	37 163 597	34 888 685
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 949 670	- 326 336

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021		
	31/12/2021	31/12/2020
* Produits financiers de participation	-	-
* Produits financiers d'autres valeurs mob. Et créances de l'actif immobilisé	232 766	101 556
* Autres intérêts et produits assimilés	8 852	11 864
* Produits nets sur cessions de VMP	991 811	265 068
<u>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</u>	1 233 430	378 488
* Interets et charges assimilés	126 564	129 556
* Autres charges financières	-	443 890
<u>TOTAL CHARGES FINANCIERES</u>	126 564	573 446
RESULTAT FINANCIER	1 106 865	- 194 957
RESULTAT COURANT	4 056 536	- 521 293
* Reprise sur provision et transfert de charges	11 013	11 013
* Quote part des subventions d'investissement non renouvelables virée au compte de résultat	114 082	136 336
* Autres produits exceptionnels	176 894	48 587
<u>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	301 988	195 936
* Dotation aux amortissements et aux provisions	32 771	7 137
* Autres charges exceptionnelles	121 545	240 043
<u>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	154 316	247 180
RESULTAT EXCEPTIONNEL	147 671	- 51 244
* Impôts sur les revenus du patrimoine	- 76 182	- 62 296
Total des produits	41 648 685	35 136 773
Total des charges	37 520 660	35 771 607
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 128 025	- 634 834
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	150 000	150 000
Prestations en nature	498 000	367 000
Bénévolat	8 639 000	7 860 000
Total contributions volontaires en nature	9 287 000	8 377 000
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	150 000	150 000
Prestations en nature	498 000	367 000
Personnel bénévole	8 639 000	7 860 000
Total charges de contributions volontaires en nature	9 287 000	8 377 000

Bilan actif par entité

ACTIF	SIEGE / GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					Total général	
	Siege et Groupes Province	ESAT Production ESCOLOIRE	ESAT Production O. WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO Chilly MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer - ESAT SAVS ESCOLOIRE	TOTAL AU 31/12/2021	TOTAL AU 31/12/2020
Immobilisations incorporelles												
* Frais de recherche et développement												
Amortissements												
* Logiciels, concessions, brevets...	1 092 721		3 414	7 385							18 861	18 861
Amortissements	873 866		3 414	4 144							16 607	15 256
* Autres immobilisations incorporelles	96 860			2 657		45 262	2 080				1 002 058	958 882
Amortissements				2 657		45 262	2 080				154 736	109 473
Immobilisations corporelles												
* Terrains	1 837 759	2 131					177 188				2 136 261	2 136 260
Amortissements		2 131									100 836	96 969
* Constructions	32 111 679	854 665	306 975	28 642	5 986	3 444 459	4 268 834	14 310	12 246 078	3 364 910	56 646 538	55 992 729
Amortissements	23 140 580	318 848	135 734	17 732	4 951	2 548 898	2 975 092	8 425	7 310 191	2 693 203	39 153 652	37 627 561
* Installations techniques mat et outillage		260 998	404 160	70 071		3 391 422	699 349	14 584	353 311	190 977	5 384 871	5 362 077
Amortissements		220 373	364 600	58 031		3 293 069	598 013	13 670	329 525	139 466	5 016 747	4 938 751
* Autres immobilisations corporelles	6 225 811	124 351	89 718	56 432	11 187	1 705 506	563 013	110 849	511 521	372 713	9 771 100	9 456 934
Amortissements	4 700 255	94 589	64 274	35 231	1 423	1 513 059	478 735	92 662	440 686	203 752	7 624 666	7 358 423
* Immobilisations corporelles en cours	426 366				2 118		61 412		735 716		1 299 644	400 478
* Avances et acomptes						62 895	9 356				9 356	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 576 841										4 576 841	7 839 152
Dépréciations	46 300										46 300	61 300
Immobilisations financières												
* Titres immobilisés		153									153	4 436
* Autres Immobilisations Financières	9 818	250	24 327	5 115		30 757	14 123		29 670	8 626	122 686	98 145
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 616 855	606 605	260 572	52 507	12 917	1 280 012	1 741 436	24 984	5 808 928	943 391	28 348 208	31 525 222
Compte de Liaison + autres créances AVH	9 324 530	1 135	8 475	-	-	-	-	152 402	796 198	188 877	10 471 617	9 861 118
ECRITURE D'ELIMINATION	9 324 530	1 135	8 475	-	-	-	-	152 402	796 198	188 877	10 471 617	9 861 118
TOTAL Actif Immobilisé Consolidé	17 616 855	606 605	260 572	52 507	12 917	1 280 012	1 741 436	24 984	5 808 928	943 391	28 348 208	31 525 222
Stocks	520 593	14 376	120 683	11 932	4 784						672 369	701 712
Créances												
* Clients redevables et comptes rattachés	162 857	125 754	377 707	261 284	7 916	883 164	364 833	563	496 510	352 731	3 033 320	3 304 210
* Créances reçues par legs ou donations	1 426 460										1 426 460	3 901 647
ECRITURES ELIMINATION CLIENTS	2 770			2 468							5 238	963
Clients redevables consolidés	160 087	125 754	377 707	258 816	7 916	883 164	364 833	563	496 510	352 731	3 028 082	3 303 247
Dépréciations des comptes clients	617			45 677					52 460		98 754	192 205
* Personnel	100			106 849	483	26			4 758	365	112 581	6 418
* Etat	51 059	117	693	52 720						1 598	106 187	114 027
* Autres créances	593 862	4 576	5 239	7 419	24 702	198 302	34 081		16 331	47 689	932 201	593 607
ECRITURES ELIMINATION AUTRES CREANCES	51 059										51 059	43 334
* Valeurs mobilières de placement	25 386 647										25 386 647	17 800 696
* Disponibilités	6 605 109	520 282	559 074	125 429	14 804	2 132 058	1 477 935	4 447	1 093 171	816 821	13 349 129	15 893 195
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 746 070	665 105	1 063 396	519 955	52 689	3 213 550	1 976 849	5 010	1 558 311	1 219 204	44 920 140	42 085 942
ECRITURE D'ELIMINATION												
TOTAL Actif Circulant Consolidé	34 746 070	665 105	1 063 396	519 955	52 689	3 213 550	1 976 849	5 010	1 558 311	1 219 204	44 863 843	42 041 645
Charges constatées d'avance	190 144	4 881	5 385	7 515	346	27 306	4 196	2 076	29 484	23 455	294 789	210 500
TOTAL ACTIF	61 877 599	1 277 726	1 337 828	579 977	65 952	4 520 869	3 622 481	184 472	8 192 921	2 374 927	84 034 754	83 682 783
TOTAL ACTIF CONSOLIDE	52 553 069	1 276 591	1 329 354	579 977	65 952	4 520 869	3 622 481	32 071	7 396 723	2 186 050	73 506 840	73 777 368

Bilan passif par entité

PASSIF	SIEGE : GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					TOTAL GENERAL	
	Siège Groupes Province	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer, ESAT SAV.OS. ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2021	TOTAL AU 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	1 082 662						30 816				1 082 662	1 082 662
* Fonds propres statutaires											30 816	30 816
* Fonds propres complémentaires												
Fonds propres avec droit de reprise								20 000			20 000	20 000
* Fonds propres complémentaires												
Réserves												
* Réserves statutaires ou contractuelles												
* Réserves pour projet de l'entité												
* Réserves des activités sociales et médico-sociales												
Report nouveau												
* Report à nouveau												
* Report à nouveau des activités ESMS												
Résultat des activités ESMS												
Résultats propres												
Situation nette (sous total)	44 864 108	413 052	1 025 547	2 210 112	628 682	733 819	223 379	178 981	910 371	100 371	45 410 092	41 282 067
* Subventions d'investissement	89 753	308 845				57 526	228 244		66 422	22 455	773 245	774 050
* Provisions réglementées		81 115	6 800			167 862	138 755		307 935	118 549	821 016	799 258
TOTAL FONDS PROPRES	44 953 862	803 012	1 032 347	2 210 112	628 682	959 207	590 378	178 981	1 284 728	40 632	47 004 353	42 855 375
Comptes de liaison * autres dettes AVH	152 402	414 665	96 432	2 426 701	668 737	1 224 657	1 514 446		2 139 370	1 834 208	10 471 616	9 861 118
* Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 706 840										5 706 840	10 558 510
* Fonds dédiés	767 324					496 133	735 534		66 462	54 881	2 120 333	1 826 337
TOT FONDS REPORTES ET DEDIES	6 474 164					496 133	735 534		66 462	54 881	7 827 173	12 384 847
TOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES	3 568 485					113 002			10 891	24 480	3 760 354	4 004 017
ECRITURES ELIMINATIONS	152 402	414 665	96 432	2 426 701	668 737	1 224 657	1 514 446		2 139 370	1 834 208	10 471 616	9 861 118
Total Fonds propres Consolidé	54 996 510	803 012	1 032 347	2 166 616	628 682	1 568 342	1 325 912	178 981	1 362 081	119 993	58 591 880	59 244 239
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 844 348		30 537			346 737	247 364		4 044 243		8 513 229	7 196 906
* Emprunts et dettes financières diverses	54 775			5 925	76	22 601					83 378	87 956
* Dettes fournisseurs/comptes rattachés	653 234	4 315	78 521	90 351	2 429	132 265	102 027		261 386	92 695	1 422 715	1 576 663
ECRITURES ELIMINATION FR	2 468		818	1 952							5 238	2 563
* Dettes fournisseurs consolidées	650 786	4 315	77 703	88 399	2 429	132 265	102 027		261 386	92 695	1 417 477	1 574 100
* Dettes des legs ou donations	250 162										250 162	1 116 978
* Dettes fiscales et sociales	1 460 615	46 465	83 632	195 156	19 213	458 742	219 012		308 251	185 864	2 976 949	2 906 412
ECRITURES ELIMINATION DETTES FISC&SOC		1 276	13 111	13 684		14 988	6 352		3 246	1 598	51 059	41 734
* Autres dettes	410 465	9 270	10 613	28 461	4 178	767 525	213 721		77 591	140 147	1 661 969	1 566 995
TOTAL DES DETTES A COURT TERME	6 673 598	60 050	203 304	319 892	25 896	1 727 870	782 124	5 492	4 691 470	418 706	14 658 240	13 834 873
ECRITURES ELIMINATION	2 468	1 276	13 929	15 636		14 988	6 352		3 246	1 598	56 297	44 297
Total Dettes Consolidées	6 671 130	58 774	189 375	304 256	25 896	1 712 882	775 772	5 492	4 688 224	420 304	14 658 240	13 834 873
* Produits constatés d'avance	55 088		5 746							2 020	62 855	125 575
TOTAL PASSIF	61 722 729	861 785	1 227 468	1 862 360	602 786	3 281 224	2 101 684	184 472	6 050 305	542 318	73 506 840	73 777 368

Compte de résultat par entité

	SIÈGE / GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPÉCIALISÉS				ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE				ENSEMBLE		
	ESAT Production ESCOLE	ESAT Production O.WITROWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.O. NANTES	CFRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV	Social Odéote WITROWSKA	ESAT-FOYER S.A./D.S. ESCOLE	ENSEMBLE INTERCO	ENSEMBLE TOTAL AU 31/12/2020
COMpte de RESULTAT AU 31/12/2021											
* Cotisations	43 114										38 900
* Ventes de biens	2 579 798	1 172 883	625	94 828	231 641	10 354		70 631	48 190	425	3 197 173
* Production vendue et prest. de services	1 365 352	76 644	1 061 049		231 641	10 354		70 631	48 190	263 047	2 614 437
* Production stockée		5 634									30 816
* Produits de tiers financeurs	16 776 133	4 951	100 000	16 280	4 078 350	2 808 889	305 662	4 033 197	1 968 812	154 559	25 166 630
* concours publics et subventions d'exploitation	546 969	3 451	1 966	16 280	3 991 627	2 784 416	266 638	4 033 197	1 964 345	154 159	678 694
* contributions financières des activités ESMS											12 553 226
* Ressources liées à la générosité du public											3 431 163
* dons manuels	34 295 563	1 500				500				400	2 905 445
* médicaments	26 489										26 489
* Legs, donations et assurances-vie	9 686 475										10 664
* contributions financières	2 904 637										5 250 730
* Reprise provisions pour risques et charges	212 540		21 222		48 521	82 062		17 783	21 267		251 591
* Reprise dépréciations et transfert de charges	72 939				40 471	59 408		38 200	6 724		209 356
* Utilisation des fonds délégués	36 018				45 898	12 826	158	69 670	3 015		324 715
* Autres produits (2)	829 294	583 730	443 710	67 066	4 444 682	2 973 539	305 819	4 224 481	2 049 378	246 005	3 017 138
Total Produits d'exploitation	21 915 188	2 316 214	1 625 356	178 174	4 444 682	2 973 539	305 819	4 224 481	2 049 378	664 006	34 562 349
* Achats de marchandises	1 595 430									425	1 595 005
* Achats matières premières	98 370	13 045	21 288	16 249						27 614	1 313 663
* Variation de stock	22 075	594	13 932	1 166							827 844
* Autres achats non stockés	6 665 157	25 662	424 224	1 783	166 373	92 444	7 258	274 412	227 753		8 557
* Services extérieurs	2 469 500	17 365	84 014	8 261	324 798	113 047	31 920	247 335	149 689	189 118	1 895 942
* Autres services extérieurs	3 066 357	2 363	15 246	24 388	795 759	482 994	9 869	470 989	137 227	53 379	3 356 243
* Aides financières	50 086										5 016 159
* Taxes sur rémunérations	719 144	1 807	16 115	9 194	216 295	125 974	20 413	16 407	82 234		50 086
* Impôts, taxes et versements assimilés	222 925	165	1 720	12 911	16 582	10 734	213	27 251	14 469		1 382 717
* Rémunération du personnel	5 596 974	513 770	994 367	108 338	1 794 888	1 074 454	153 053	1 471 333	988 543	351 918	12 689 827
* Charges sociales	2 303 754	189 708	359 003	275 158	764 592	444 223	60 753	587 561	316 110	13 563 372	3 351 667
* Autres charges de personnel	265 749	4 169	23 610	38 140	71 021	21 340	5 562	3 120	18 014	5 339 002	5 248 836
* Dotations aux amortissements	1 163 590	50 729	43 992	563	295 418	122 008	13 652	536 117	148 602	2 346 099	4 663 320
* Dotations aux dépréciations	22 422										2 358 770
* Dotations aux provisions											10 891
* Reports en fonds délégués	369 863				3 656	84 770	3 477	49 926	25 109	238 941	26 166
* Frais de siège	18 138	10 409	20 054	2 515	52 905	30 690	3 477	49 926	25 109	24 996	156 457
* Autres charges	3 707 773	40	9 410	1	5 351	82 070	350	6	179		469 303
Total Charges d'exploitation hors achats et variation de stock	19 021 307	827 688	2 217 595	224 526	4 457 620	2 684 748	306 505	3 844 549	2 068 964	509 477	37 183 597
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 893 877	83 421	394 207	46 351	12 738	288 791	686	379 932	19 587	154 559	2 946 670
* Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	232 766										232 766
* Autres intérêts et produits assimilés	7 915	31			0	681		172	53		8 852
* Produits nets sur cessions de VMP	991 811										991 811
Total Produits Financiers	1 232 492	31	0	0	0	681	0	172	53	0	1 233 430
* Intérêts et charges assimilés	15 822	111			11 382	412		98 836	53		129 556
* Autres charges financières											126 564
Total Charges Financières	15 822	111	11 382	412	11 382	412	0	98 836	53	0	443 890
RESULTAT FINANCIER	1 216 670	80	11 382	412	11 382	269	0	98 654	53	0	1 106 865
RESULTAT COURANT	4 110 547	83 421	98 539	46 351	24 120	289 060	686	281 268	19 534	154 559	4 056 536
* Reprise sur provision et transfert de charges		6 136							4 877		11 013
* Quo de parts des subventions d'investissement non renouvelable versé au compte de résultat	12 875	31 531			36 203	22 952		6 351	4 168		114 082
* Autres produits exceptionnels (1)	39 365	29 131	6 800	15	21 000	5 500		500	5 500		136 336
Total Produits Exceptionnels	52 240	66 799	6 800	15	36 203	43 952	0	6 851	14 545	0	306 988
* Datation aux amortissements et aux provisions	273 443	1 403		5		796		672	5 096		32 771
* Autres charges exceptionnelles											121 545
Total Charges Exceptionnelles	273 443	1 403	0	5	0	796	0	672	5 096	0	240 043
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 211 208	65 986	74 582	46 351	36 203	22 952	0	6 179	8 992	154 559	1 543 316
* Impôts sur les revenus du patrimoine	76 182										76 182
RESULTAT ECONOMIQUE	3 813 162	18 025	319 625	46 341	12 083	312 012	686	287 448	10 542	0	4 128 025
Reprise de résultat											96 654
Dépenses non opposables (dont prov. CP)											181 336
RESULTAT EFFECTIF	3 813 162	18 025	319 625	46 341	85 890	131 574	20 714	115 040	86 112	0	5 500
(1) dont produits de cession d'éléments d'actifs cédés		6 800									5 500
(2) dont Aide aux postes	581 816	1 057 032	443 069	63 399	45 061	21 000					

ANNEXE

Sommaire de l'annexe

Association VALENTIN HAÛY - *Comptes annuels agrégés*

Exercice clos le 31/12/2021

5, Rue Duroc

75007 PARIS

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 18/05/2022 par le Conseil d'Administration de l'Association.

ANNEXE	13
<i>Sommaire de l'annexe</i>	14
<i>I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice</i>	15
A- <i>Description de l'objet social et des activités de l'association</i>	15
B- <i>Evènements significatifs de l'exercice</i>	16
C- <i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	16
<i>II - Principe, règles et méthodes comptables</i>	17
A- <i>Principes généraux</i>	17
1. <i>Cadre légal de référence</i>	17
2. <i>Durée et période de l'exercice comptable</i>	17
3. <i>Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat</i>	17
4. <i>Le régime fiscal de l'association en matière de TVA</i>	18
B- <i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif</i>	18
1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	18
2. <i>Immobilisations financières</i>	19
3. <i>Immobilisations grevées de droit</i>	19
4. <i>Stock et en-cours</i>	19
5. <i>Valorisation et dépréciation des créances</i>	20
6. <i>Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)</i>	20
7. <i>Autres : les legs</i>	20
C- <i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif</i>	21
1. <i>Fonds propres</i>	21
2. <i>Provisions pour risques et charges</i>	22
3. <i>Fonds reportés</i>	23
4. <i>Dettes sur legs et donations</i>	23
D- <i>Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat</i>	24
1. <i>Subventions d'exploitation</i>	24
2. <i>Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires</i>	24
3. <i>Legs, donations et assurances-vie</i>	24
<i>III - Notes sur le bilan actif</i>	25
1. <i>Actif immobilisé</i>	25
2. <i>Etat des créances</i>	26
3. <i>Les valeurs mobilières de placement</i>	26
<i>IV - Notes sur le bilan passif</i>	27
1. <i>Les fonds Propres</i>	27
2. <i>Les provisions et dépréciations</i>	28
3. <i>Etat des dettes</i>	28
<i>V - Autres informations</i>	29
1. <i>Dons et fonds dédiés</i>	29
2. <i>Effectif des salariés et Rémunérations</i>	30
3. <i>Engagements donnés et reçus</i>	31
4. <i>Les contributions volontaires en nature</i>	32
5. <i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	32
<i>VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)</i>	33
<i>VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public</i>	34
<i>NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)</i>	36
<i>NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine charges par destination</i>	37
<i>NOTE III. Frais de fonctionnement</i>	40
<i>NOTE IV : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)</i>	41
<i>NOTE V « Principes de répartition des frais d'administration générale au prorata des ressources du Siège de l'Association »</i>	42

I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

A- Description de l'objet social et des activités de l'association

L'Association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique en 1891, a pour vocation d'aider les personnes aveugles et malvoyantes à sortir de leur isolement, à leur apporter les moyens de mener une vie aussi normale et autonome que possible.

Les activités et services mis en place par l'Association s'exercent en son Siège, dans ses 62 comités départementaux et locaux et leurs nombreuses correspondances locales dits « comités Valentin Haüy » et dans ses 9 établissements médico-sociaux, répartis en 4 établissements spécialisés et de production et 5 établissements sous contrôle des autorités de tarification.

Ainsi dans les comités, les personnes voyantes et les personnes déficientes visuelles réalisent ensemble les activités et services suivants : accueil, conseils, orientation, formations professionnelles, formations notamment au braille, activités culturelles, sportives et de loisir, voyages, nouvelles technologies et informatique adaptée, accès à la lecture.

Les activités réalisées par le Siège se déploient sur 3 axes : la lecture, l'accessibilité et l'aide à la vie ordinaire. La médiathèque Valentin Haüy (production et diffusion), l'imprimerie en Braille, le pôle accessibilité physique, numérique et culturel, le service du matériel adapté, les séjours vacances adaptées, le service social, le service dédié à la sensibilisation à la déficience visuelle constituent ses principales entités. Afin de mener à bien toutes ces missions, le Siège coordonne les services ressources (legs, subventions, contributions, dont celles versées par la Fondation Valentin Haüy, et les dons) et les services administratifs (direction générale, coordination des comités, informatique, services généraux chargés des travaux et entretiens, comptabilité et finance, ressources humaines et paie) de toute l'Association.

Les établissements quant à eux assistent les personnes déficientes visuelles quel que soit leur âge. L'Association Valentin Haüy, association gestionnaire d'établissements médico sociaux, gère un institut médico professionnel, un SESSAD, un centre de formation et de rééducation professionnelle, un service d'accompagnement social, deux établissements d'aide par le travail, deux entreprises adaptées et un foyer résidentiel pour seniors et pour jeunes actifs ou étudiants.

Du fait de la pandémie Covid 19 qui a sévi au cours de l'année 2020 - 2021, l'association a été amenée à repousser dans le temps le déploiement de nombreux nouveaux projets initialement prévus sur cette période.

B- Evènements significatifs de l'exercice

CRISE COVID

Malgré la poursuite de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement, l'association n'a été finalement que peu impactée au niveau de son activité par la crise sanitaire à l'exception :

- Des entreprises adaptées dont le chiffre d'affaires est resté globalement proche de l'exercice 2020 ;
- Des comités

L'association n'a pas eu besoin de recourir aux mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité. Eu égard à la situation de l'association à la date d'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

WITKOWSKA

Le centre Odette Witkowska a signé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2018/2022 pour un montant total de 2 340 K€.

L'exercice 2021 a été marqué par des investissements de 1 211 K€ soit un total de 2 224 K€ d'investissement depuis la validation du plan.

Un nouveau plan pluriannuel d'investissement est en cours de préparation pour la période 2023-2027

IMPRO

L'établissement de l'IMPRO a validé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) en février 2021 pour la période 2020/2024 pour un montant total de 753 K€ pour la réalisation des opérations de rénovation. Ces investissements ont fait l'objet d'une autorisation de financement par emprunt à hauteur de 250 K€. Au 31 décembre 2021, le montant des investissements en lien avec le plan ressorte à 61 k€.

C- Evènements postérieurs à la clôture

CFRP

Compte-tenu de l'ampleur du PPI en cours de négociation pour l'établissement CFRP, le document est prévu être soumis à validation auprès des tutelles en 2022.

Négociation CPOM

A ce jour, aucun établissement a signé un CPOM. Il est prévu la signature d'un CPOM pour les établissements situés en Île de France pour une application au 1^{er} janvier 2023.

II - Principe, règles et méthodes comptables

A- Principes généraux

1. *Cadre légal de référence*

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment :

- Le règlement comptable ANC n°2018-06 complété par le règlement ANC n°2020-08, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020, aux personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- L'ANC n°2019-04 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux

Il est fait application des recommandations de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Il est également fait application de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

2. *Durée et période de l'exercice comptable*

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

3. *Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat*

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services sous ACT, ainsi que les établissements sous gestion propre dont ceux du Siège Social. Les prestations réciproques et les services rendus par le Siège n'apparaissent pas en charges et produits. Les comptes de liaison entre établissements sont neutralisés au bilan associatif.

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle de tiers financeurs figurent sur les lignes spécifiquement réservées à cet effet à savoir :

- Les réserves des activités sociales et médico-sociales ;
- Les reports à nouveau des activités sociales et médico-sociales ;
- Les résultats des activités sociales et médico-sociales ;

Pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs et n'ayant pas signé de CPOM (« Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens », le compte administratif fait apparaître le résultat de l'exercice plus ou moins l'éventuelle reprise de N-2 selon les règles prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

A ce jour, aucun établissement sous ACT n'a signé de CPOM.

4. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA

La TVA sur les achats de biens et services correspondant aux ventes de matériels et aux travaux d'imprimerie ne donne pas lieu à déduction au niveau du siège et dans les comités de province ; elle est donc incluse dans les charges dans les comptes de l'exercice 2021.

En revanche, les établissements sanitaires et sociaux suivants ont opté partiellement pour le régime de la TVA pour leur activité commerciale :

- Entreprise Adaptée LA VILLETTE,
- ESAT Odette WITKOWSKA,
- ESAT ESCOLORE.

B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Evaluation des biens à leur entrée

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires sur achats. Les frais accessoires comprennent également les honoraires versés pour l'acquisition des immobilisations ainsi que les taxes que l'association ne peut pas récupérer. Les coûts des emprunts sont exclus des coûts d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations décomposables sont constituées exclusivement des biens immobiliers. Les autres immobilisations ne sont pas décomposées.

Les immeubles acquis après le 01/01/2005 sont évalués et amortis en tenant compte des composants lors de l'entrée de l'immeuble dans la comptabilité.

Les immeubles acquis avant le 01/01/2005 ont été évalués selon la méthode prospective d'après une table de décomposition largement admise dans le milieu associatif.

Les immobilisations encours sont constituées des acomptes versés, des travaux réalisés ainsi que des achats effectués sur des subventions perçues. Les immobilisations encours commencent à être amorties dès leur achèvement ou dès leur première utilisation.

a) Valeur actuelle des éléments et amortissements

Les méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 (repris par l'ANC 2014-03) sont appliquées à l'ensemble des immobilisations. L'Association applique la méthode dite « d'amortissement par composants ».

Les terrains n'ont pas été distingués des constructions.

Il n'a pas été constaté de valeur résiduelle sur les bâtiments.

Les amortissements des immobilisations ainsi que le cas échéant de leurs composants sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

• Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
• Constructions	30 à 50 ans
• Agencements des constructions	10 à 20 ans
• Matériel et mobilier	3 à 10 ans
• Matériel roulant	5 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel acquis sur la taxe d'apprentissage	5 à 10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

Les gros travaux et aménagements réalisés dans les locaux de la rue Jacquier, locaux appartenant à la Fondation abritée APAM sont amortis selon leur durée probable d'utilisation (10 à 15 ans) malgré le fait que la durée initiale du commodat consenti en 2012 par l'APAM soit de 10 ans. L'association AVH estime que les locaux de la rue Jacquier seront utilisés pour les besoins de ses activités bien au-delà de la durée du commodat

2. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur coût historique et comprennent essentiellement des parts sociales de banques mutualistes souscrites au sein de nos comités.

3. Immobilisations grevées de droit

Un commodat a été signé le 8 décembre 2011 avec l'association APAM mettant à disposition de l'association à titre gracieux pour une durée de 10 ans, une partie de ses locaux situés au 3 rue Jacquier à Paris (14ème). Le commodat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021, date de fin de ce dernier.

A partir de 2022, un bail locatif se substitue à ce commodat.

4. Stock et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ». Une dépréciation des stocks est comptabilisée sur les articles du magasin lorsque la rotation des articles durant l'exercice est très faible ou nulle. La dépréciation est calculée de 100 % du montant si la rotation est inférieure à 10%, de 50% du montant si la rotation est comprise entre 10% et 20%.

5. Valorisation et dépréciation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)

Ces postes regroupent les placements à court et moyen terme, valeurs mobilières de placement, livrets d'épargne et les comptes de dépôt.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition net de frais. Lors des cessions, la valeur d'entrée de la fraction cédée est calculée selon la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7. Autres : les legs

A la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés selon leur nature :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif

1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent des fonds des établissements sous contrôle ACT et des fonds des établissements autofinancés.

- **Fonds associatifs sans droit de reprise :**

Inscription des libéralités ayant le caractère d'apport reçues depuis l'origine.

Conformément à l'application de l'ANC 2018-06, les subventions sur bien renouvelables » n'existent plus. Ces subventions ont été reclassées en subventions d'investissement amortissables ou reclassées en report à nouveau.

- **Réserves :**

Ce poste comprend :

- ✓ Les réserves immobilières,
- ✓ Les réserves de prévoyances,
- ✓ Les réserves de capitalisation,
- ✓ Le fonds central de solidarité,
- ✓ Les autres réserves.

Ce poste est également composé des réserves spécifiquement applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux sous ACT en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir :

- ✓ Les réserves « excédents affectés à l'investissement »,
- ✓ Les réserves de compensation,
- ✓ Les réserves de trésorerie,
- ✓ Les réserves « excédents affectés à la couverture du BFR »,
- ✓ Les réserves de plus-values nettes.

Ces réserves sont clairement identifiées dans le poste « Réserves des activités sociales et médico-sociales »

- **Report à nouveau :**

Il comprend :

- ✓ L'ensemble des reports à nouveau des établissements sous gestion libre,
- ✓ Les dépenses refusées et/ou non opposables par l'ACT, c'est-à-dire les dépenses d'exercices antérieurs rejetées par l'autorité de tarification lors de l'examen des comptes administratifs,
- ✓ Les dépenses non opposables aux tiers financeurs : il s'agit d'un poste comprenant l'affectation des dépenses qui ne peuvent être autorisées par les tiers financeurs, telles que les provisions pour congés

payés.

Les « reports à nouveaux » des activités sous ACT sont clairement identifiées dans le poste « Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales »

- **Résultat de l'exercice :**

Les résultats présentés correspondent aux résultats comptables intégrant les reprises de résultats antérieurs décidées par les autorités de tarification sur l'exercice en cours (reprise d'excédents ou de déficit). Les retraitements identifiés au niveau du compte de résultat permettent d'obtenir le résultat effectif sans reprise des résultats antérieurs.

Conformément au règlement ANC 2019-04, Les « Résultats » des activités sous ACT sont clairement identifiés dans le poste « Résultats des activités sociales et médico-sociales »

- **Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association :**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées directement au passif du bilan et sont reprises en compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens pour l'acquisition desquels elles ont été versées.

- **Les taxes d'apprentissage :**

La taxe d'apprentissage récoltée par les centres subit un traitement comptable différent en fonction de son utilisation.

- Lorsqu'elle subventionne l'acquisition d'immobilisations, les sommes récoltées sont inscrites au passif en subvention d'investissement. Cette subvention est reprise pour équilibrer les charges d'amortissement des biens subventionnés.
- Lorsque la taxe reçue sert à couvrir les charges des établissements liées à la formation, les sommes allouées sont inscrites en compte de résultat dans un compte de subventions versées.

Les sommes reçues dans le cadre de la taxe d'apprentissage et non utilisées à la date de clôture sont constatées en autres dettes.

- **Provisions réglementées :**

Ce poste comprend uniquement les provisions réglementées pour plus-value nette d'actif. Ces provisions sont constituées lorsqu'un établissement sous ACT constate une plus-value dans le cadre d'une cession d'immobilisation et qu'elle souhaite la neutraliser conformément à l'instruction financière et budgétaire applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette allocation est destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Ces provisions sont ensuite reprises au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, les provisions pour renouvellement des immobilisations sont constatées en Fonds dédiés pour investissement.

2. Provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement une provision pour indemnités de départ en retraite ainsi qu'une provision pour gratifications octroyées aux salariés sont comptabilisées. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées service prorata.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'association correspond à la somme des engagements individuels.

Le taux d'actualisation retenu est de 1 % au 31 décembre 2021 avec un turn-over moyen retenu de 1 % qui varie selon l'âge du salarié (plus les salariés sont jeunes plus le turn-over est important).

Le taux de charges sociales retenues ressort à 45 % avec une revalorisation prévisionnelle des salaires de 1.50 % par an quelque soit la tranche d'âge.

La table de mortalité est celle identifiée par l'INSEE 2010-2012

3. Fonds reportés

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation. »

4. Dettes sur legs et donations

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

D- Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat

1. Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées lors de la notification de l'organisme financeur. Si ces subventions sont fixées de façon pluriannuelle elles font l'objet d'un suivi année après année via le poste comptable produits constatés d'avance.

2. Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires

Les cotisations perçues par l'Association dans nos comités régionaux et locaux sont comptabilisées lors de l'encaissement qu'il s'agisse de cotisations avec ou sans contrepartie.

3. Legs, donations et assurances-vie

La part nette des legs encaissés sur l'exercice sont constatés dans le poste « legs, donations et assurances vies et se détaillent comme suit :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 792 197
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 812 054
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 060 697
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	5 932 511
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	3 796 143
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 000
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	947 841
Solde de la Rubrique	9 868 475

III - Notes sur le bilan actif

1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	SOLDE 31/12/2020	Augmentations 2021	Diminutions 2021	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2021
*Incorporelles						
<i>Fonds commercial</i>	99 517	-	-	-	-	99 517
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	18 861	-	-	-	-	18 861
<i>Autres postes d'immo</i>	1 186 201	114 922	-	-	-	1 301 123
*Corporelles						
<i>Terrain</i>	2 136 261	-	-	-	-	2 136 261
<i>Constructions et agencements</i>	55 992 729	100 043	-	553 766	-	56 646 538
<i>Installations techniques et générales</i>	5 362 077	78 373	55 579	-	-	5 384 871
<i>Aménagement divers</i>	4 380 544	227 357	49 586	36 922	-	4 595 237
<i>Matériels de transport</i>	477 704	44 749	156 905	7 500	-	373 048
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	2 058 977	160 505	108 835	-	-	2 110 648
<i>Mobilier</i>	2 185 259	186 810	49 752	-	-	2 322 317
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	354 451	17 917	2 517	-	-	369 850
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	400 478	1 499 281	1 927	-	598 188	1 299 644
<i>Avances et acomptes</i>	-	9 356	-	-	-	9 356
<i>Biens reçus par legs ou donations dest. À être vendus</i>	7 839 152	1 349 536	4 611 847	-	-	4 576 841
<i>Immobilisation grevée de droit</i>	-	-	-	-	-	-
* Financières						
<i>Autres participations</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres titres immobilisés</i>	4 436	-	-	-	-	4 436
<i>Prêts et autres immo financières</i>	98 145	23 909	3 652	-	-	118 402
TOTAL	82 594 791	3 812 760	5 040 601	598 188	598 188	81 366 950

Les mouvements des amortissements sont les suivants :

AMORTISSEMENTS	SOLDE 31/12/2020	Augmentations 2021	Diminutions 2021	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2021
*Incorporelles						
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	20 759	6 450	-	-	-	27 209
<i>Fonds commercial</i>	14 853	-	-	-	-	14 853
<i>Autres postes d'immo incorporelles</i>	950 953	83 526	-	-	-	1 034 479
*Corporelles						
<i>Terrain</i>	96 969	3 867	-	-	-	100 836
<i>Construction</i>	37 627 561	1 526 238	147	-	-	39 153 652
<i>Installations techniques et générales</i>	4 938 752	132 172	54 177	-	-	5 016 747
<i>Aménagement divers</i>	2 964 350	312 722	8 937	-	882	3 267 253
<i>Matériels de transport</i>	333 812	47 845	155 380	-	-	226 277
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	1 876 987	110 300	108 101	-	2 032	1 877 153
<i>Mobilier</i>	1 869 598	105 263	49 752	-	-	1 925 109
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	313 674	17 717	2 517	-	-	328 873
<i>Immo corporelles en cours</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Biens reçus dest. À être légués</i>	61 300	15 000	30 000	-	-	46 300
TOTAL	51 069 569 €	2 361 099 €	409 011 €	- €	2 914 €	53 018 742 €

2. Etat des créances

	CREANCES	TOTAL			
		MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Prêts	91 932	-	-	91 932
	Autres immobilisations financières	30 754	-	-	30 754
		-	-	-	-
		-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	Redevables et comptes rattachés	2 929 328	2 929 328	-	-
	Créances reçues par legs ou donations	1 426 460	855 876	570 584	-
	Fournisseurs débiteurs	16 640	16 640	-	-
	Personnel et comptes rattachés	112 581	112 581	-	-
	Etat et collectivités publiques	55 128	55 128	-	-
	Autres créances	915 561	915 561	-	-
	Charges constatées d'avance	294 789	294 789	-	-
	Ecart de conversion actif	-	-	-	-
	TOTAL	5 873 173 €	5 179 903 €	570 584 €	122 686 €

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 386 391 €, dont :

Redevables et comptes rattachés :	661 436 €
Personnel et comptes rattachés :	114 364 €
Etat et collectivités publiques :	41 766 €
Autres Créances :	548 824 €

3. Les valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est réalisée lorsque le cours de bourse ou l'évaluation de la valeur des autres titres détenus à la clôture est inférieur à leur valorisation au bilan.

Au 31 décembre 2021, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 25 386 647 € brut.

Aucune dépréciation n'a été constatée. La plus-value latente ressort à 762 083 €.

Comptes de régularisation actif :

Charges constatées d'avance 294 789 €

IV - Notes sur le bilan passif

1. Les fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2020	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		31/12/2021
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Dotations	152 449	-	-	-	-	-	-	152 449
Fonds Associatifs	981 029	-	-	-	-	-	-	981 029
Réserves Statutaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Fonds Propres avec/sans droit de rep.	1 133 478	-	-	-	-	-	-	1 133 478
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve Immobilière	21 834 842	1 430 382	-	-	-	-	-	20 404 460
Réserve de Prévoyances	19 089 000	-	-	-	-	-	-	19 089 000
Réserve de Capitalisation	825 087	-	-	-	-	-	-	825 087
Réserves d'investissements	357 034	93 780	-	-	-	-	-	450 814
Réserves de Trésorerie	340 711	-	-	-	-	31 694	-	309 017
Réserves de compensation	973 706	15 748	-	49 114	-	-	-	1 038 568
Fonds central de solidarité	94 366	16 144	-	-	-	-	-	110 510
Autres Réserves	323 074	-	-	-	-	-	-	323 074
Droits des propriétaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Réserves	43 837 820	1 304 710	-	49 114	-	31 694	-	42 550 530
Report à nouveau	3 054 395	669 876	-	17 419	-	-	-	2 401 938
- <i>Activité encadrée</i>	1 346 765	834 858	-	17 419	-	-	-	529 326
- <i>Gestion libre</i>	1 707 631	164 981	-	-	-	-	-	1 872 612
Résultat en instance d'affectation	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	634 834	634 834	-	4 523 243	-	395 218	-	4 128 025
- <i>Activité encadrée</i>	944 386	944 386	-	611 543	-	11 228	-	600 315
- <i>Gestion libre</i>	1 579 219	1 579 219	-	3 911 701	-	383 990	-	3 527 710
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	774 051	-	-	113 276	-	114 082	-	773 245
Provisions réglementées	799 256	-	-	32 771	-	11 013	-	821 015
TOTAL	42 855 376	0	-	4 700 985	-	552 007	-	47 004 355

2. Les provisions et dépréciations

PROVISIONS	SOLDE 31/12/2020	Augementations 2021	Diminutions 2021	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2021
*Provisions réglementées	799 255	32 771	11 013	-	-	821 013
*Provisions risques et charges	4 004 017	24 996	268 659	-	-	3 760 354
*Dépréciations	229 571	26 165	135 177	-	-	120 559
*Provisions pour fonds dédiés	1 826 336	469 304	175 821	516	-	2 120 334
TOTAL	6 859 178 €	553 236 €	590 669 €	516 €	- €	6 822 261 €

Le poste « Provisions pour Risques et Charges » est composé principalement :

- Des provisions pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 153 915 € ;
- Des provisions pour gratifications à octroyer pour 434 056 € ;
- Des litiges salariaux : 167 668 € ;
- Des autres provisions diverses : 4 715 €.

3. Etat des dettes

DETTES	TOTAL			
	MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligatoires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des Etab de Crédit (1) (2)	8 513 229	827 301	3 676 589	4 009 340
Emprunts et dettes financières diverses	83 377	-	28 602	54 775
Avances et acomptes reçus clients	244 249	244 249	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 417 478	1 417 478	-	-
Dettes des legs ou donations	250 162	150 097	100 065	-
Dettes fiscales et sociales	2 925 891	2 925 891	-	-
Autres dettes	1 417 721	1 417 721	-	-
Produits constatés d'avance	62 855	62 855	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-	-
TOTAL	14 914 961 €	7 045 590 €	3 805 256 €	4 064 115 €

(1) dont souscription nouvel emprunt 2 050 000
dont remboursement emprunt 733 111

(2) Dont Intérêts courus 1 447

Les charges à payer s'élèvent à 1 923 623 €

Intérêts courus sur emprunts : 1 447 €

Dettes fournisseurs : 322 788 €

Dettes Fiscales et Sociales : 1 515 053 €

Autres Dettes : 84 335 €

Comptes de régularisation passif :

Produits constatés d'avance : 62 855 €.

V - Autres informations

1. Dons et fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	31/12/2020	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	31/12/2021	
			Montant global	Dont rembours.		Montant global	Dont non dépenses sur les deux
Subventions d'exploitation	178 451	64 237	50 908	-	515	192 296	-
<i>liées aux investissements</i>	89 862	-	23 401	-	-	66 462	-
<i>liées aux formations</i>	4 600	-	4 600	-	-	-	-
<i>Dispositifs "culture et Santé"</i>	8 000	8 000	13 332	-	-	2 668	-
<i>Dons et subventions dédiés des comités régionaux et locaux</i>	75 989	31 506	9 575	-	515	98 435	-
<i>Autres activités</i>	-	24 731	-	-	-	24 731	-
Contributions financières des activités ESMS	1 290 910	141 441	98 471	-	-	1 333 880	92 519
<i>liées aux investissements</i>	1 209 372	128 256	79 102	-	-	1 258 526	92 482
<i>liées aux formations</i>	19 512	-	600	-	-	18 912	-
<i>liées à la qualité</i>	5 200	-	5 200	-	-	-	-
<i>financement petits matériels</i>	20 929	6 785	4 233	-	-	23 481	-
<i>Divers</i>	37	-	-	-	-	37	37
<i>rempl. Et renfort Personnel et stagiaires</i>	35 860	6 400	9 337	-	-	32 923	-
Ressources liées à la générosité du public	356 975	263 626	26 443	-	-	584 158	432 547
<i>Dons dédiés au Centre Résidentiel</i>							
<i>64 rue Petit - 75019 PARIS</i>	22 220	-	3 660	-	-	18 560	-
<i>Dons, legs et mécénats dédiés à la recherche</i>	141 025	223 634	-	-	-	364 659	364 659
<i>Legs dédiés à l'enseignement universitaire</i>	67 888	-	-	-	-	67 888	67 888
<i>Dons et legs dédiés à l'éducation des chiens guides</i>	125 149	-	22 783	-	-	102 366	-
<i>Autres activités</i>	693	39 992	-	-	-	30 685	-
TOTAL	1 826 336	469 304	175 821	-	515	2 110 333	525 066

* Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses constatées au cours des deux derniers exercices

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Deux types de fonds dédiés sont distingués :

- Fonds dédiés sur investissements : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser un acquérir ou produire une immobilisation. Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.
- Fonds dédiés sur mesures d'exploitation : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser une action dédiée.

2. Effectif des salariés et Rémunérations

Effectif total :

Les données relatives à l'effectif pour l'exercice sont les suivantes :

L'Association emploie 425 salariés dont 94 sont handicapés (44 relevant du milieu ordinaire et 50 travaillant dans les 2 entreprises adaptées) :

- ✓ 169 au Siège dont 26 en situation de handicap (109 au Siège rue Duroc dont 17 sont handicapés ; 6 au SAVS DV dont 1 handicapé ; 40 dans les Comités dont 8 sont handicapés ; 14 au Centre Résidentiel Paris 19^{ème}),
- ✓ 51 à l'ESAT Odette Witkowska dont 3 sont handicapés,
- ✓ 38 à l'ESAT d'Escolore,
- ✓ 46 à l'Entreprise Adaptée de La Villette dont 37 sont handicapés,
- ✓ 15 à l'Entreprise Adaptée Frère Francis dont 13 sont handicapés,
- ✓ 65 au CFRP dont 15 sont handicapés,
- ✓ 41 à l'IMPRO de Chilly-Mazarin.

Les effectifs intègrent également 138 travailleurs handicapés relevant du code de l'action sociale et des familles :

- ✓ 88 à l'ESAT Odette Witkowska,
- ✓ 50 à l'ESAT d'Escolore.

Au total, le 31 décembre 2021, l'Association emploie et rémunère 563 personnes dont 232 sont travailleurs handicapés.

Rémunérations :

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2021 à 299 719 €uros.

La rémunération des cinq plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2021 à 446 204 €uros.

Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'AVH ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leurs fonctions de dirigeants bénévoles de l'association.

3. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés :

APST :

L'association s'est portée caution solidaire avec la BNP Paribas au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) à concurrence d'une somme maximum de 30 000 €uros. Cet engagement permet d'assurer la tenue des obligations de l'APST en vertu de la garantie financière prévue par le Livre II du Code du Tourisme.

Garanties hypothécaires :

Dans le but de garantir deux emprunts souscrits en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 4 050 000 €uros afin d'assurer le financement des investissements prévus par le centre Odette Witkowska, l'Association a fait promesse au département du Rhône, garant des engagements de l'Association auprès de la Banque Postale, de lui consentir à sa demande une hypothèque sur les biens immobiliers constituant le centre Odette Witkowska à Ste-Foy-Lès-Lyon. L'hypothèque sur les biens immobiliers a été consentie à hauteur des montants garantis.

Engagements reçus :

APAM sous l'égide de la fondation Valentin Haüy :

Un commodat a été signé le 8 décembre 2011 entre l'APAM et l'association Valentin Haüy pour la mise à disposition à titre gracieux et pour une durée de 10 ans (renouvelable à terme année après année par tacite reconduction), d'une partie de ses locaux situés au 3 rue Jacquier à Paris 14^{ème}. Au terme du contrat en date du 8 décembre 2021, ce dernier a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021. A compter de l'exercice 2022, un bail a été contracté.

Cet engagement a été repris lors de la dévolution de l'APAM dans la fondation APAM, sous l'égide de la Fondation Valentin Haüy.

4. Les contributions volontaires en nature

En 2021, il a été réalisé une collecte auprès des responsables du Siège, du centre Résidentiel et des comités de provinces afin de pouvoir quantifier et comptabiliser l'apport des contributions volontaires en nature à notre association.

Le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

AVH bénévolat

	2021	2020	évol nb	évol %
Nombre de bénévoles				
Comités	2 858	2 972	-114	-3,84%
Siège	306	314	-8	-2,55%
Centre résidentiel	13	10	3	30,00%
SAVS-DV		1		-100,00%
Total bénévoles	3 177	3 297	-120	-3,64%
Nombre d'heures				
			0	
Comités	172 741	173 857	-1 116	-0,64%
Siège	50 826	41 431	9 395	22,68%
Centre résidentiel	1 534	1 000	534	53,40%
SAVS-DV		27	-27	-100,00%
Total heures	225 101	216 315	8 786	4,06%

Le total est de 160,80 Equivalent Temps Plein valorisé à 8 639 000 Euros.

En ce qui concerne la valorisation du travail accompli par nos 3 177 bénévoles, le taux horaire retenu est celui du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel (diminué des salaires versés aux responsables de services ou d'établissements).

Autres contributions volontaires en nature : le recours au mécénat

L'association a également fait appel à du personnel détaché par des entreprises et a bénéficié gracieusement auprès d'entreprises de prestations de services dans le cadre de mécénats de compétence.

Les valorisations des contributions en nature hors bénévolat sont indiquées sur la base des rémunérations du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel pour les heures travaillées dans le cadre du mécénat de compétence pour les personnels détachés et sur la base du coût de production pour prestations de services offertes par nos mécènes.

La valorisation annuelle du mécénat de ceux-ci se monte à 498 000 €.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2021, les honoraires comptabilisés en charge dans les comptes de l'Association concernant la mission d'audit légal s'élèvent à 57 600 €, taxes comprises.

VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

EN MILLIERS D EUROS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 - Cotisations sans contrepartie	17	17	5	5
1.2 Dons, Legs, Mécénat				
A - Dons	3 432	3 432	2 905	2 905
B- Legs et donations	9 868	9 868	5 250	5 250
C-Mécénat	26	26	11	11
D- Autres produits liés à la générosité du public	469	469	40	40
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	26		34	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières	2 904		3 771	
2.4 Autres produits				
A- Produits et marchandises vendues	2 902		2 540	
B- Prestations et participation aux activités	3 441		2 893	
C- Produits du Centre Résidentiel	1 081		995	
D- Produits issus de la gestion patrimoniale	895		471	
3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS				
A-Subventions	783		807	
B- Prix de journée et dotations globales	13 030		12 553	
C- Aide aux postes	2 144		2 402	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	457		136	
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	176	26	325	57
TOTAL DES PRODUITS	41 650	13 839	35 137	8 268
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France				
Actions sociales réalisées directement				
A - Centre Résidentiel	1 736	369	1 495	199
B - Etablissements médico-sociaux	13 154	78	12 583	192
C - Ateliers autonomes	5 197	115	5 142	543
D - Comités Valentin Haüy	2 860	1 216	2 927	1 257
E - Siège	3 626	1 052	2 907	897
F - Actions de sensibilisation	724	724	640	580
G- Versements à d'autres organismes	40	40	40	40
1.2 Missions d'action culturelle				
A - Accès à la lecture	2 654	2 180	2 616	1 600
B- Accessibilité numérique	230	58	213	
1.3 Missions sociales Etranger				
A- Actions réalisées directement	54	54	39	39
B-Versements à d'autres organismes étrangers	15	15	15	15
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 794	2 794	2 609	2 609
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
3.1 Administration Générale	3 770	1 141	3 678	1 557
3.2 Gestion Patrimoniale	37		478	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	83		241	
5-IMPÔT SUR LES REVENUS DU PATRIMOINE	76		62	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L EXERCICE	469	256	86	
TOTAL DES CHARGES	37 520	10 092	35 772	9 528
EXCEDENT OU DEFICIT DE L EXERCICE	4 129	3 746	-635	-1 260
B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	8 639	8 639	7 860	7 860
Prestations en nature	498	498	367	367
Dons en nature	150		150	
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	9 287	9 137	8 377	8 227
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	7 411	7 261	6 739	6 589
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14	14	14	14
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 862	1 862	1 624	1 624
TOTAL	9 287	9 137	8 377	8 227

VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EN MILLIERS D EUROS	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS PAR DESTINATION	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources collectées auprès du public sur N	Ressources collectées auprès du public sur N-1
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1. MISSIONS SOCIALES			1.1 Cotisation sans contrepartie	17	5
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France			1.2 Dons, Legs, Mécénat		
Actions sociales réalisées directement			A - Dons	3 431	2 905
A - Centre Résidentiel	369	199	B- Legs et donations	9 868	5 250
B - Etablissements médico-sociaux	78	192	C-Mécénat	26	11
C - Ateliers autonomes	115	543	1.3 Autres produits liées à la générosité du public	469	40
D - Comités Valentin Haüy	1 216	1 257			
E - Siège	1 052	897			
F - Actions de sensibilisation	724	580			
G- Versements à d'autres organismes	40	40			
1.12 Missions d'action culturelle					
A - Accès la lecture	2 180	1 600			
B- Accessibilité numérique	58	0			
1.2 Missions d'action sociale réalisées à l'étranger					
A- Actions réalisées directement	54	39			
B-Versements à d'autres organismes étrangers	15	15			
2.FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 794	2 609			
2.2 Frais de recherche des autres rressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
3.1 Administration Générale	1 141	1 557			
3.2 Gestion Patrimoniale, y compris Impôt Société et Dépréciations sur portefeuille					
TOTAL DES EMPLOIS	9 835	9 528	TOTAL DES RESSOURCES	13 812	8 210
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	256		3-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	26	57
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 746		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1260
TOTAL	13 837	9 528	TOTAL	13 839	9 528
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	10 164	11 424
			(+) Excédent ou (-) Déficit de la générosité du public de l'exercice	3 746	-1 260
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité publique de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	13 910	10 164
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L EXERCICE			RESSOURCES DE L EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	7 261	6 739	Bénévolat	8 638	7 860
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	498	367
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14	14	Dons en nature		150
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 862	1 624			
TOTAL	9 137	8 377	TOTAL	9 137	8 377

L'établissement du Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) sont établis conformément aux exigences posées par le règlement comptable ANC 2018-06 et 2020-08.

Le CROD détaille pour les années 2021 et 2020 les produits par type de ressources et les charges par missions réalisées par l'Association. Il classe les produits issus de la générosité du public et les affecte aux financements des activités réalisées. L'excédent de l'Association pour l'année 2021 ressort au pied de ce compte.

Le CER détaille quant à lui uniquement les produits issus de la générosité du public et les charges financées par ces derniers pour les années 2021 et 2020. En bas du CER figure la reprise des excédents de générosité des années antérieures augmentée de l'excédent de 2021.

Le Conseil d'administration réuni le 18/05/2022, en arrêtant les comptes 2021 de l'Association, a validé les hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement du CROD et du CER décrites ci-après.

L'Association, conformément à sa vocation, réalise directement ses missions d'actions sociales et culturelles. Les sommes versées à d'autres organismes pour la réalisation de ces missions peuvent être qualifiées de négligeables.

Evénements significatifs

L'Association a bénéficié de la part de la Fondation Valentin Haüy en 2021 de contributions servant au financement de ses actions à hauteur de 2 822 K€. Ces contributions ont permis de financer des activités réalisées par le Siège de l'association, les comités Valentin Haüy et l'établissement Centre Résidentiel situé à Paris 19^{ème} arrdt.

L'épidémie de COVID qui s'est poursuivie en 2021, s'est concrétisée par un bas niveau d'activités pour une grande partie de nos services, nos comités et nos établissements.

Le CROD et le CER ainsi que les notes explicatives ci-après, sont chiffrées en milliers d'euros (K€).

NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Pour l'établissement du CROD les éléments ci-dessous ont été pris en compte :

- Les frais généraux du Siège n'ont pas été répartis de façon analytique à l'ensemble des actions menées par l'Association ; ils figurent de façon globale dans les frais d'Administration Générale ;
- Les charges incombant à la Gestion Patrimoniale ont été distinguées des autres frais de fonctionnement pour plus de lisibilité ;
- Les frais de fonctionnement des établissements gérés par l'Association et ceux indispensables engagés par les comités Valentin Haüy sont directement comptabilisés dans les missions d'actions sociales ;
- Les principes d'affectation des ressources issues de la générosité du public sont indiqués en NOTE II,
- Les produits financiers et les produits issus de la gestion du patrimoine immobilier (pour les loyers issus de biens immobiliers reçus par legs) figurent pour partie dans les produits issus de la générosité du public et pour partie dans les autres produits ;
- L'activité de sensibilisation du public au handicap visuel, qui comporte la partie communication institutionnelle, et pour moitié la communication de notoriété et la communication spécifique aux services, fait partie intégrante des missions sociales de l'Association.
- Concernant l'utilisation des contributions volontaires : les ressources non financières issues du bénévolat, du mécénat de compétences et des dons en nature sont utilisées conformément aux missions qui leur sont confiées et/ou affectées. (La méthode de valorisation des contributions volontaires a été précisée dans l'annexe des comptes au V-4)

NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine charges par destination

Produits par origine

1. Produits liés à la générosité du public

1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont exclusivement versées dans nos comités.

1.2 Dons, legs collectés, mécénat et autres produits liés à la générosité du public

Pour 13 327 K€ de produits encaissés, Les dons, legs et mécénats perçus sont issus de l'action conjointe des comités en région et de nos services spécialisés au Siège. Les dons et legs servent à financer l'ensemble des actions de l'Association. Des mécènes nous accompagnent dans la réalisation de certaines de nos actions.

Pour 469 K€, les autres produits issus de la générosité du public sont constitués des loyers perçus sur biens immobiliers légués dans l'attente de leur vente effective et d'une quote-part des produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice.

2. Produits non liés à la générosité du public

2.1 Cotisations avec contrepartie

Pour 26 K€, Il s'agit des droits annuels d'accès aux activités dans certains de nos comités

2.2 Contributions financières

Les fonds reçus d'organismes privés (2 904 K€) incluent les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et par l'APAM fondation abritée pour 2 822K€.

2.3 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à 8 319 K€ et comprennent les produits de l'ensemble des services payants du Siège tel que le Service du Matériel spécialisé, l'imprimerie, expertises... ainsi que la facturation directe des ventes et des prestations de nos établissements de production, des comités et du Centre Résidentiel.

Cette rubrique comprend également les produits issus de la gestion patrimoniale qui ne sont pas la résultante de la mise en réserve de ressources collectées auprès du public.

3. Subventions et autres concours publics

Pour un montant total de 15 957 K€ ils englobent les produits de la tarification (prix de journées) et les dotations globales versés à nos établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que diverses subventions régionales, départementales et locales. Ils intègrent également l'aide aux postes versée pour l'emploi de personnel présentant un handicap dans nos entreprises adaptées, nos ESAT et pour une moindre mesure dans nos autres établissements.

Charges par destination

Les charges liées aux missions d'action sociale et aux missions d'action culturelle sont constitués des dépenses opérationnelles et des dépenses directes de fonctionnement affectables à ces missions grâce à la tenue d'une comptabilité analytique précise par services au Siège et dans les établissements médico-sociaux.

1. MISSIONS SOCIALES

1.1 Missions d'action sociale réalisées en France

Le montant total des charges incombant à l'action sociale réalisée en France par l'Association se monte à 27 338 K€.

Cette partie regroupe les charges d'exploitation des services ou établissements suivants :

- Le Centre Résidentiel situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris
- Les 5 établissements sociaux et médico-sociaux financés en très grande partie par les autorités administratives de contrôle et de tarification (Conseils Départementaux et/ou Agences Régionales de Santé) ;
- Les 4 établissements sociaux et médico-sociaux administrés en gestion libre « Ateliers autonomes » ;
- Les 62 comités Valentin Haüy situés à Paris et en Province ainsi que leurs 57 correspondances locales ;
- Les activités sociales réalisées au Siège :
 - Le service du Matériel Spécialisé (vente de produits dédiés au handicap visuel) ;
 - Le service Social ;
 - Le projet lire dans les EHPAD ;
 - Les séjours de vacances adaptés ;
 - L'enseignement Braille, l'informatique adaptée ;
 - L'accessibilité physique et culturelle ;
 - Les manifestations sportives adaptées ;
- Les actions de sensibilisation à nos activités d'aide et de soutien destinés à nos actuels et futures bénéficiaires et celles destinées à un plus large public pour sensibiliser ce dernier au handicap visuel.
- Les versements à d'autres organismes concernent l'aide au financement des écoles de chiens-guides.

1.2 Missions d'action culturelle

Le montant total des charges incombant à l'action culturelle réalisée par l'Association s'élève à 2 884 K€.

Elles se répartissent entre deux pôles d'activités réalisées directement par le Siège :

- L'accès aux personnes « empêchées de lire » à la lecture. Ce poste regroupe les services de la médiathèque, de la production de livres, de journaux et de partitions musicales en braille et les services de la production de livres parlés en voix humaines et en voix de synthèse et en braille numérique ;
- L'accès des personnes présentant un handicap visuel, aux technologies de l'information via notre Centre d'Évaluation et de Recherche sur les Technologies pour les Aveugles et les Malvoyants (CERTAM).

1.3 Missions d'action sociale réalisées à l'Étranger

Pour 69 K€, ces missions ont deux objectifs : établir des partenariats transnationaux avec d'autres organismes œuvrant dans le domaine du handicap visuel ; aider des organisations dédiées aux personnes présentant un handicap visuel dans des pays d'Afrique subsaharienne.

2. FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE

Ils se montent à 2 794 K€ et regroupent les frais de collecte, de recherche active et de traitement des dons et des legs.

NOTE III. Frais de fonctionnement

3.1 Frais de fonctionnement : administration générale

Ils s'élèvent 3 770 K€. Ces frais de fonctionnement comprennent les dépenses opérationnelles indirectes comme la gouvernance bénévole, le contrôle interne, la direction générale, la comptabilité, les ressources humaines, la logistique, les frais informatiques, administratifs et de coordination des comités.

3.2 Frais de fonctionnement : gestion patrimoniale

Pour 37 K€ ces frais comprennent certains frais de gestion et de souscription de titres de placement.

NOTE IV : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)

La présentation du CER reprend uniquement en ressources, les ressources issues de la collecte de la générosité du public et en emploi, les emplois financés par ces dernières.

- Le Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice correspond au solde des ressources collectées non utilisées de l'exercice précédent apparaissant sur les comptes clos au 31/12/2020. Ce solde de 10 164 K€ été constitué grâce aux forts excédents de ressources de la générosité publique constatées en 2018 et 2019. L'Association n'a pas vocation à constituer des réserves en provenance des ressources collectées auprès du public. Elle les utilise année après année pour financer les besoins de ses missions sociales. Les réserves importantes constituées depuis de très nombreuses années dans le cadre d'utilisations spécifiques (réserves immobilières, réserves de prévoyance) n'ont pas pu être rapprochées des réserves en provenance des ressources collectées auprès du public.
- Les investissements qui ne sont pas explicitement financés par des dons, legs ou par des mécènes ne sont pas inscrits au CER.

L'affectation des ressources de l'exercice aux emplois se fait de la façon suivante :

- Les produits des établissements gérés de façon autonome ou soumis à la tarification des autorités administratives sont affectés directement aux emplois des établissements concernés. Des libéralités affectées ou non affectées qui correspondent à 1 % du total des emplois de ces établissements, viennent également financer les charges nécessaires à leur bon fonctionnement. Les déficits constatés sont financés par les réserves comptabilisées dans les établissements déficitaires ou à défaut par les réserves du Siège.
- Les produits payants des services du Siège, des comités Valentin Haüy et du Centre Résidentiel ainsi que les participations des bénéficiaires et les subventions perçues, viennent en premier lieu compenser les charges correspondantes ainsi qu'une quote-part de frais d'Administration Générale (voir ci-dessous).
- Les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et par l'APAM fondation abritée sont affectées au financement direct des actions et des projets prévus par les conventions.
- Les dons, legs et mécénats affectés viennent compenser les déficits résiduels des services conformément à la volonté des donateurs et testateurs.
- Les ressources collectées auprès du public non affectées viennent en premier lieu compenser en totalité les charges liées à la collecte.
- Ensuite, les restes à charge de nos actions sociales ainsi qu'une quote-part des frais d'Administration Générale (voir ci-dessous) sont financés par les ressources issues de la générosité du public.
- **Enfin, l'excédent de générosité du public de l'année d'un montant de 3 748 K€ découlant de ressources supérieures aux emplois affectés viennent augmenter le solde de ressources reportées et seront utilisées au financement de nos missions sociales les prochaines années.**

NOTE V « Principes de répartition des frais d'administration générale au prorata des ressources du Siège de l'Association »

Les Frais d'administration générale regroupe les charges de 8 services supports du Siège que sont la Gouvernance bénévole – contrôle interne, la direction générale, la coordination des comités, les services généraux, l'informatique, la communication interne, la comptabilité-contrôle de gestion et les ressources humaines.

On identifie également 7 types de ressources qui financent les frais généraux du Siège : le chiffre d'affaires (Service du Matériel Spécialisé et imprimerie), les subventions et produits de la tarification reçues (principalement dans nos établissements), les ressources de nos comités, les produits facturés par le Centre Résidentiel, les autres produits du SIEGE (participations aux activités : séjours vacances, cours de Braille, événements, actions de sensibilisation, expertises), Les ressources issues de l'Appel à la Générosité du public (AGP) et enfin les revenus nets du patrimoine financier et de l'immobilier de rapport.

Hypothèses de calcul

Les ressources perçues et utilisées durant l'exercice financent les frais d'Administration Générale au prorata de l'utilisation des services supports par les services pourvoyeurs de ces ressources.

Principes

- Les revenus patrimoniaux nets ne découlant pas des produits issus de l'appel à la générosité du public financent en priorité les frais d'administration générale. **Afin de valoriser ces revenus un prorata a été calculé entre la trésorerie du Siège de l'AVH (valeurs mobilières et comptes bancaires diminués des emprunts en cours) et les réserves de ressources AGP accumulées au 31/12/2020. Ce prorata conduit à considérer que 36% des revenus patrimoniaux proviennent des réserves AGP et que 64% des produits patrimoniaux financent les frais d'administration générale de l'association**
- Les charges de la Gouvernance bénévole – contrôle interne et de communication interne sont réparties équitablement entre les 6 postes de ressources restants (1/6)
- Les autres charges d'administration générale sont réparties pour partie au prorata de leur utilisation par les services ou établissements réalisant nos missions sociales
- Enfin les charges d'administration générale non affectables directement à ces services ou établissements sont financées par les ressources issues de la générosité publique.

Il en découle que les frais d'Administration Générale sont financés par les ressources collectées auprès du public dans les proportions suivantes :

<i>Services concernés par les frais d'Administration Générale</i>	Pourcentage des dépenses prises en charge par les ressources collectées auprès du public
COMMUNICATION INTERNE	13%
GOUVERNANCE BENEVOLE-CONTROLE INTERNE	13%
DIRECTION GENERALE	35%
COORDINATION DES COMITES	0%
SERVICES GENERAUX	47%
INFORMATIQUE	35%
COMPTABILITE-CONTROLE DE GESTION	28%
RESSOURCES HUMAINES	28%

La quote part des frais d'Administration Générale prise en charge par les dons, legs, mécénats et autres produits issus de la générosité du public représente 12 % des emplois financés par les ressources issues de la générosité du public.